

Séance
extraordinaire
du 14 mai 2024
À 19h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU QUATORZIÈME
(14^e) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER
DE 19 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE
VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit madame Françoise Virginie Lechasseur, greffière y prennent part.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.05.254

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

24.05.255

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

URBANISME

3. Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2009-1210 – ajout des classes : « 5834 – Résidence de tourisme »; « 5836 – Immeuble à partager »; « 5839 – Autres activités d'hébergement » et « 5899 – Autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille de la zone 410 MTF.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

URBANISME

24.05.256

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 – AJOUT DES CLASSES : « 5834 – RÉSIDENCE DE TOURISME »; « 5836 –IMMEUBLE À PARTAGER »; « 5839 – AUTRES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT » ET « 5899 – AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION » À LA CLASSE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS À LA GRILLE DE LA ZONE 410 MTF.

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2009-1210 – ajout des classes : « 5834 – Résidence de tourisme »; « 5836 –Immeuble à partager »; « 5839 – Autres activités d'hébergement » et « 5899 – Autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille de la zone 410 MTF.

24.05.257

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

24.05.258

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.05.259

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h03

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR la conseillère Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière